

Les encombrants : quand, comment, et pourquoi ?

Définition

Il s'agit en général des déchets trop volumineux que l'on ne peut pas mettre dans la poubelle « habituelle » (grise) : vieux meubles, ferrailles, literie, jouets, etc.

Où les déposer ?

- La collecte en porte à porte : La collecte des objets encombrants s'effectue sur Rendez-vous, en appelant le numéro vert suivant : 0 800 001 098.

NB : Il est **obligatoire** d'appeler ce numéro si vous souhaitez que vos déchets encombrants soient collectés. **Seuls les encombrants sortis devant les adresses d'usagers ayant pris RDV seront collectés.** Les autres déchets sortis ne seront pas collectés par le prestataire de collecte, et les auteurs de ces dépôts s'exposent à une verbalisation par la police municipale de leur commune.

Les modalités de présentation :

Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de 1m³ et ne pas mesurer plus de 1,50 m de long.

Les objets généralement collectés sont : les sommiers, vieux matelas, meubles, jouets, ferrailles, palettes en bois, ...

Les interdits sont : les gravats, pneumatiques (avec ou sans jante), déchets dangereux (batteries, peintures, solvants, essence, huile, etc), souche d'arbres, Déchets d'Équipement Electriques ou Electroniques (DEEE), etc.

- Les déchetteries : Il vaut mieux opter pour cette solution car vos encombrants seront traités et orientés vers des filières de recyclage adéquates.

- Les recycleries : Il s'agit de lieux dans lesquels vos objets pourront peut-être avoir une 2^{ème} vie.

Le traitement

Les encombrants collectés sont déposés par la société de collecte au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 (décharge) de Saint Maximin.

Collecte en porte à porte des encombrants par la CCAC - N° vert : 0 800 001 098